

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024**

N° 38-2024

**Signature d'un marché de service avec IPE Environnement
à compter du 1^{er} janvier 2025**

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni jeudi 19 décembre 2024 à 10 heures en présentiel en mairie de Saint-Lô, salle du conseil municipal, sur convocation du 12 décembre 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	10	10	0	0

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER	Conseiller communautaire - Président de Saint-Lô Agglo
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

EXCUSÉS :

NEANT

Signature d'un marché de service avec IPE Environnement à compter du 1er janvier 2025

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 19 décembre 2024 et le projet avec IPE Environnement d'un marché de service d'une durée de 3 ans ferme, sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes, inférieur au seuil de 40 000 € HT, sans publicité, ni mise en concurrence ;

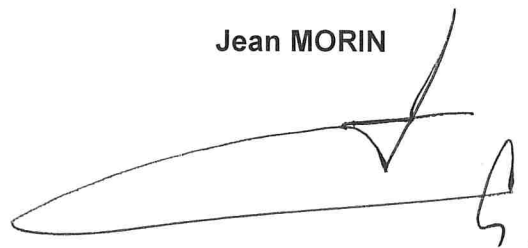
Considérant l'accompagnement social et professionnel proposé par IPE Environnement et la démarche d'insertion qui correspond aux valeurs que souhaite soutenir le Pôle hippique de Saint-Lô.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** de contractualiser un marché de service avec l'association IPE (Initiatives Pour l'Emploi) Environnement à Agneaux, pour l'entretien sur le site du pôle hippique de certaines surfaces comme : les bassins de récupération d'eau, des espaces enherbés non accessibles par les tracteurs, des haies et talus en limite de propriété avec le voisinage, la pose de clôtures, ...
- **autorise** le président du syndicat mixte du pôle hippique à signer le marché de service avec IPE Environnement, pour une durée de 3 ans ferme, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget du SMPH.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr